Réf. Farde e-Assemblées : 2553773

N° OJ : **6**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/10/2023

Objet : Convention avec le CPAS de Bruxelles.

Le Conseil communal,

Vu le courrier de Bruxelles.Logement du 15 février 2023 annonçant l'octroi d'un subside à la Ville et au CPAS dans le cadre du programme "Brussels Helps Ukraine";

Vu le courrier de Bruxelles.Logement du 20 juillet 2023 annonçant les raisons pour lesquelles ce subside n'avait pu être octroyé par la Région et les modalités de réorientation de ce subside vers l'accompagnement de publics précarisés sur le marché immobilier locatif;

Vu les modalités d'octroi de ce subside qui se subdivise en 3 volets dont seul le premier est certain tandis que les deux autres doivent encore faire l'objet d'une décision budgétaire du gouvernement régional et que le troisième réparti 500.000,00 EUR entre les communes sur base d'une clé de répartition dont les communes n'ont pas encore connaissance;

Considérant que les actions menées par le CPAS sont également prises en charge par le subside et devra faire l'objet d'un accord entre la Ville et le CPAS pour la répartition entre parties;

Considérant la convention entre la Ville de Bruxelles et le CPAS de Bruxelles relative à l'utilisation du subside régional visant l'accompagnement de publics précarisés sur le marché immobilier locatif reprise en annexe du présent rapport pour en faire partie intégrante.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête:

Article unique: La convention entre la Ville de Bruxelles et le CPAS de Bruxelles relative à l'utilisation du subside régional visant l'accompagement de publics précarisés sur le marché immobilier locatif est adoptée.

Annexes :

Répartition (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Convention FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)